OCOM M407.03 – DÉCRIRE LA STRUCTURE D'UN CORPS DE CADETS

1. **Rendement :** Décrire la structure d'un corps de cadets

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision,

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme :** Le cadet doit décrire la structure d'un corps de cadets, y compris :

   a. l'organisation fonctionnelle,

   b. l'organisation de l'instruction, et

   c. l'organisation des services.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire l'organisation fonctionnelle d'un corps de cadets, y compris : a. Sergent-major régimentaire, b. Sergent-major de la compagnie, c. Adjudant de peloton, d. Tambour-major, e. Commandant de la garde du drapeau, f. Adjoint à l'instruction, g. Adjoint à l'approvisionnement, et h. Adjoint à l'administration.	Exposé interactif	15 min	A2-089
PE2	Décrire l'organisation de l'instruction d'un corps de cadets, y compris : a. Sous-officier (s/off) de niveau, b. Instructeurs spécialisés, y compris : 1. Instructeur - exercice militaire et cérémonial, 2. Instructeur d'expédition, 3. Instructeur de conditionnement physique et de sports, 4. Instructeur de musique, et 5. Instructeur de tir à la carabine à air comprimé.	Exposé interactif	10 min	A2-083 A2-084 A2-086 A2-087 A2-088 A2-089

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE3	Décrire l'organisation des services d'un corps de cadets, y compris : a. S/off de service, et b. Adjoints de service.	Exposé interactif	5 min	A1-069 A2-085
PE4	Diriger une activité où le cadet décrit les responsabilités du s/off dans un corps de cadets.	Activité en classe	20 min	

5. **Durée :**

a. Introduction et conclusion: 10 min
b. Exposé interactive : 30 min
c. Activité en classe : 20 min
d. Durée totale : 60 min

6. **Justification** :

a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin d'orienter les cadets sur la structure d'un corps de cadets et la façon dont tous les cadets peuvent travailler ensemble pour atteindre les objectifs d'instruction communs.

b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive de simuler l'esprit et l'intérêt des cadets concernant les fonctions de l'organisation fonctionnelle, de l'organisation de l'instruction et de l'organisation de service des corps de cadets.

7. **Documents de référence** :

a. A1-069 A-CR-CCP-603/PG-002 Directeur - Cadets 3. (2009). *Norme de qualification et plan de la phase trois*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

b. A2-083 A-CR-CCP-716/PG-002 Directeur - Cadets 3. (2009). *Norme de qualification et plan, instructeur d'expédition*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

c. A2-084 A-CR-CCP-713/PG-002 Directeur - Cadets 3. (2009). *Norme de qualification et plan, instructeur d'exercice militaire et cérémonial*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

d. A2-085 A-CR-CCP-832/PG-002 Directeur - Cadets 3. (2009). *Norme de qualification et plan, instructeur de leadership et du cérémonial*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

e. A2-086 A-CR-CCP-902/PG-002 Directeur - Cadets 3. (2009). *Norme de qualification et plan, instructeur de conditionnement physique et sports*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

f. A2-087 A-CR-CCP-903/PG-002 Directeur - Cadets 3. (2009). *Norme de qualification et plan, instructeur de tir à la carabine à air comprimé*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

g. A2-088 A-CR-CCP-905/PG-002 Directeur - Cadets 3. (2009). *Norme de qualification et plan, musique militaire - musicien intermédiaire*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

h. A2-089 A-CR-CCP-909/PG-002 Directeur - Cadets 3. (2009). *Norme de qualification et plan, corps de cornemuse – musicien avancé*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** :

a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. les documents de cours sur les descriptions de tâches, et

c. les documents de cours sur les organigrammes.

9. **Matériel d'apprentissage** :

a. les documents de cours sur les descriptions de tâches, et

b. les documents de cours sur les organigrammes.

10. **Modalités de contrôle** :S.O.

11. **Remarques** :Lorsque la structure du corps de cadet local est différente, adapter le contenu de cet OCOM en conséquence.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.